

Cas corrigés

Exercice N°1 : Evaluation des immobilisation

Le 01/06/2008 la société AB, a acquis une machine-outil aux conditions suivantes en DH :

✚ Prix d'achat.....	200 000
✚ Droit de douane à l'importation.....	5 000
✚ TVA récupérable.....	41 000
✚ Frais de transport (facture du transporteur le 08/06/2008).....	3 500 HT
✚ Frais d'installation et de montage nécessaire à la mise en utilisation..... (Facture de l'entreprise X du 10/06/2008)	10 000 HT
✚ Prime d'assurance liée au transport (facture du 08/06/2008).....	4 500 TTC
✚ Commission versée à un intermédiaire au titre de cette opération..... (Facture du 14/06/2008)	4 000
✚ Frais de transports supportés après l'acheminement du bien sur les lieux de sa première utilisation... (Facture du transporteur le 02/08/2008)	3 500 HT

L'entreprise est partiellement redevable de la TVA et le matériel est utilisé indifféremment pour toutes les activités de l'entreprise. L'entreprise applique le prorata général sur l'ensemble de ses biens et services.

Le pourcentage de déduction de TVA calculé au 31/12/2007 est **91%**.

TRAVAIL À FAIRE :

- 1) Déterminer le coût d'acquisition de la machine.
- 2) Passer les écritures comptables nécessaires.

Corrigé :

- 1) Le coût d'acquisition de la machine est composé de :

✚ Prix d'achat.....	200 000
✚ Droit de douane.....	5 000
✚ Frais de transport.....	3 500
✚ Frais d'installation.....	10 000
✚ Frais d'assurance.....	4 500
✚ TVA non récupérable	

∞ Prix d'achat + frais de douane	$(200\ 000 + 5\ 000) \times 0.2 \times 0.09 =$	3 690 DH
∞ Frais de transport	$(3\ 500 \times 0.2 \times 0.09) =$	63 DH
∞ Frais d'installation	$(10\ 000 \times 0.2 \times 0.09) =$	<u>180 DH</u>
		3 933 DH

Alors la TVA non récupérable est de 3 933.00 DH

Le coût d'acquisition est donc :

$$(200\ 000 + 5\ 000 + 3\ 500 + 10\ 000 + 4\ 500 + 3\ 933) = 226\ 933 \text{ DH HT}$$

- 2) Le journal :

01/06/2008			
2832	matériel industrielle (205 000 + 205 000 x 0,2 x 0,09)	208 690,00	
34551	Etat Tva récupérable sur Immobilisation (41 000 x 0,2 x 0,91)	37 310,00	
5141	banque		246 000,00
08/06/2008			
2832	matériel industrielle (frais de transport) (3 500 + 3 500 x 0,2 x 0,09)	3 563,00	
34551	Etat Tva récupérable sur Immobilisation (3500 x 0,2 x 0,91)	637,00	
1486	fournisseur d'immobilisation		4 200,00
10/06/2008			
2832	matériel industrielle (frais d'installation) (10 000 + 10 000 x 0,2 x 0,09)	10 180,00	
34551	Etat Tva récupérable sur Immobilisation (10 000 x 0,2 x 0,91)	1 820,00	
1486	fournisseur d'immobilisation		12 000,00
11/06/2008			
2832	matériel industrielle (frais d'assurance" sans droit à déduc	4 500,00	
5141	banque		4 500,00
14/06/2008			
61365	honoraires (4 000 + 4 000 x 0,2 x 0,09)	4 072,00	
34552	Etat Tva récupérable sur charge (4 000 x 0,2 x 0,91)	728,00	
4411	fournisseur		4 800,00
02/08/2008			
6142	frais de transports	3 563,00	
34552	Etat Tva récupérable sur charge (3 500 x 0,2 x 0,91)	637,00	
4411	fournisseur		4 200,00

Exercice N°2 : Transfert de propriété

Une entreprise échange le 01/06/2009 un terrain A contre un terrain B avec une autre entreprise

Valeur vénale du terrain A : 700 000 DH

Valeur vénal du terrain B : 900 000 DH

Les deux entreprises ont décidé de retenir comme valeur celle du terrain B.

TRAVAIL À FAIRE :

Passer les écritures comptables nécessaires.

Corrigé :

231	terrain		900 000,00		
231		terrain			700 000,00
75		produit non courantes			200 000,00

Exercice N°3 : Crédit-bail immobilier

Le 1^{ère} janvier 2007, une société anonyme signe un contrat de crédit-bail immobilier aux conditions suivantes :

- ✚ Valeur du terrain.....500 000 DH
- ✚ Valeur de la construction.....3 000 000 DH
- ✚ Prix de levée de l'option en fin de contrat.....1 300 000 DH
- ✚ Durée du contrat..... 13 ans
- ✚ Loyer annuel payable d'avance.....370 000 DH HT
- ✚ L'entreprise estime que la durée d'utilisation de la construction sera de 10 ans

TRAVAIL À FAIRE:

1. Passer les écritures comptables pendant la période de location.
2. Passer les écritures comptables de levée de l'option d'achat.

Corrigé :

6132	redevance crédit-bail		370 000,00	
34552	tva récupérable sur charge		74 000,00	
5141		banque		444 000,00
231	terrain		500 000,00	
232	construction (1 300 000 - 500 000)		800 000,00	
5141		banque		1 300 000,00
6193	DEA des construction		80 000,00	
2832		amortissement		80 000,00

Exercice N°4 : Rectification des amortissements

Soit une immobilisation (matériel de bureau) passé en charge le 10 janvier 2007 pour un montant de 20 000. Suite à un contrôle fiscal, ce matériel est inscrit à l'actif en 2009.

TRAVAIL À FAIRE :

Passer les écritures de rectification sachant que la durée d'amortissement de cette immobilisation est de 5 ans. Le mode d'amortissement est le mode linéaire.

Corrigé :

		en 2009	
2351	matériel du bureau	20 000,00	
75	produit non courantes		20 000,00
		31/12/2009	
659	DEA non courantes (20000*2ans/5ans)	8 000,00	
28	amort mat bureau (dotation 2007 et 2008) d°		8 000,00
	DEA non courantes (dotation de 2009)	4 000,00	
	amort mat bureau		4 000,00

Exercice N°5 : Amortissement et cession des immobilisations

L'entreprise COM-TVX a acquis une machine-outil le premier octobre 2005, pour un montant de 120 000 DH TTC. L'amortissement est linéaire sur 5 ans. Le 31 mars 2008, l'entreprise cède ce matériel pour un prix de vente de 28 000 DH.

TRAVAIL À FAIRE :

1. Enregistrer le complément d'amortissement pour l'année 2008.
2. Enregistrer la cession du matériel industriel au 31 mars 2008

Corrigé :

5141	banque		28 000,00	
7513		produit sur cession des immobilis		28 000,00
6	DEA (120 000/1,2=100000*			
28	0,2*3/12)	amort	5 000,00	5 000,00
28	matériel [(120000*0,2/1,2)/5*1ans qui reste]		4 000,00	
4455		TVA facturée (ou à régulariser)		4 000,00
6513	VNC (50000 + 4000)		54 000,00	
28	amort	matériel	50 000,00	104 000,00

Exercice N° 6 : Prorata de déduction

L'entreprise BILADI est assujettie partiellement à la TVA ; son prorata de déduction pour l'exercice 2006 (prorata de la TVA qui résulte de la décomposition du CA de l'exercice 2005) est de 82%.

Le 10/04/2006, elle s'est procuré un micro-ordinateur facturé comme suit :

- Prix hors taxe 12 000 DH
- TVA 20% 2 400 DH
- Total TTC payé par chèque bancaire : 14 400 DH

Corrigé :

TVA ayant grevé les biens affectés concurremment à des opérations taxable et d'autres situées en dehors d'application de la TVA, n'est pas déductible qu'en proportion d'un 82% de récupération appelé : prorata de déduction

		10-avr		
2355	matériel informatique (12 000 + (2 400 x 18%))		12 432,00	
34551	Etat, TVA récupérable/Immobilisation (2 400 x 82%)		1 968,00	
5141		Banque		14 400,00

Exercice N°7 : Prorata de déduction

Reprenons l'exemple de l'entreprise BILADI.

1) A la fin 2006 : le prorata est devenu : 90%

la variation du prorata = 90% - 82% = 8% ; donc, l'entreprise a droit à une déduction supplémentaire de la TVA de :

$$(2400 \times 8\%) \times 1/5 = 38,40$$

		31-dec		
3456	Etat, crédit TVA			38,40
7582			Dégrèvement d'impôt	38,40
			suivant déclaration	

2) A la fin 2007 : Le prorata est devenu : 76%

La variation du prorata = 76% - 82% = -6% ; donc, l'entreprise a droit reverser une fraction de la TVA de :
 $(2400 \times 6\%) \times 1/5 = 28,80$ DH

		31-dec		
6582	Rappels d'impôts			28,80
4456			Etat, TVA due	28,80
			suivant déclaration	

3) A la fin 2007 : le prorata est devenu : 83%

La variation du prorata = 83% - 82% = 1%

NB : On n'a pas de régularisation puisque la variation du prorata n'a pas dépassé 5%, la variation du prorata se calcule toujours par la comparaison du prorata de fin d'exercice au prorata appliqué initialement lors de l'acquisition de l'immobilisation.

Exercice N°8 : Opération libellées en devise

1- Le 01/07/N, l'entreprise FORT a importé une machine de production facturée par le fournisseur italien au prix de 350 000 Euros, payable à 30 jours les frais d'importation : 174 200 DH payé par chèque bancaire.

Le cours de l'Euros, le jour de dédouanement est de : 1 euros = 10,092 l, le cours d'Euros après un mois est de 10,108.

2- Le 31/12/N, l'entreprise TROF dispose au, d'une dette fournisseur de 127 400 Euros

- Cours de comptabilisation : 1 Euros = 10,118 DH
- Cours au 31/12/N : 1 Euros = 10,112 DH
- Cours au 31/12/N+1 : 1 Euros = 10,12 DH

Corrigé :

1-

		01/07/N			
2332	mat et outillage	(350 000 x 10,092 + 174 000)	3 706 400		
4481		Dettes/acq d'imm		3 532 200	
5141		banque		174 200	

Le 03/08/N, un virement bancaire a été effectué au fournisseur, l'avis de débit suivant est parvenu à l'entreprise :

Montant viré : 350 000 x 10,108 = 3 537 800 DH

		03/08/N			
2332	dettes/acq d'immo		3 706 400		
6331	perte de change		5 600		
5141		Banque		3 712 000	

2-

		31/12/N			
4411	fournisseur étranger		764,40		
4702	diminution des dettes circulants			764,40	
		31/12/N+1			
3702	augment des dettes circulants		254,80		
4411		fournisseur étranger		254,80	
		d°			
6393	dotation aux prov pour risque et chages		254,80		
4506	provision pour perte de change			254,80	

Exercice N°9 : l'organisation comptable

Vous prendrez en compte les principes comptables édictés par la loi 9-88 relative aux obligations comptables des commerçants, justifiez la comptabilisation des événements suivants :

- 1- L'entreprise a acquis en crédit-bail un matériel, la redevance est payable ultérieurement.
- 2- L'entreprise a fait l'objet d'un contrôle fiscal : les conclusions provisoires laissent présager un redressement de l'IS.
- 3- Le compte collectif « client » laisse apparaître un solde global débiteur, cependant certains clients ont un solde créditeur dû aux avoirs qui leur ont été adressés après règlement.
- 4- L'entreprise a acquis un immeuble en début de l'année ; en fin d'exercice, un expert a estimé cet immeuble à une valeur supérieure à son coût d'acquisition.
- 5- L'entreprise a cautionné un prêt bancaire de 50 00 DH accordé à l'un de ses salariés.
- 6- Le coût déjà engagé d'une commande en cours ajouté au montant prévisible des dépenses restant à effectuer sur cette commande est supérieur au prix fixé dans le contrat entre l'entreprise et son client.
- 7- L'évaluation de la sortie des stocks des matières selon la méthode FIFO alors qu'au cours de l'exercice précédent cette évaluation avait été effectuée au coût moyen pondéré.
- 8- L'entreprise se demande si elle peut chaque année faire varier ses amortissements en fonction des résultats.

Solution :

- 1- C'est le cas d'une charge qui dépend de deux exercices (nécessité de respecter le principe de spécialisation des exercices) :
→ Charge à payer (payable à terme ou à l'exercice suivant)

Soit

- Charge constatée d'avance (payable au début)
- 2- Selon le principe de prudence, l'entreprise doit constituer d'une provision pour risque et charge pour le montant prévu comme amende fiscale.
- 3- Normalement les avoirs sont considérés comme des dettes, donc en principe ils doivent figurer dans le passif classe 4 et non pas le compte de client, et cela en vertu le principe de clarté ou bien le principe de non compensation.
- 4- Selon le principe du coût historique aucun ajustement ne doit être fait, mais par dérogation l'entreprise peut décider à la réévaluation de l'ensemble de ses immobilisations corporelles
- 5- Selon le principe de l'importance significative le comptable doit faire apparaître cette opération dans l'ETIC dans un tableau réservé aux engagements hors bilan.
- 6- Il s'agit particulièrement aux contrats à long terme, et selon le principe de prudence, l'entreprise doit constituer une provision de dépréciation :
→ De stocks en cas de la méthode d'achèvement
→ De créance en cas de la méthode d'avancement
→ Si cette perte est déjà constaté il s'agit de provision pour dépréciation soit de créance soit stocks
→ S'il s'agit d'une charge à ajouter donc il convient de constituer une provision pour risque et charge
- 7- Selon le principe de permanence des méthodes, l'entreprise ne doit pas changer la méthode d'évaluation des stocks.
- 8- Même raisonnement.

Exercice N°10 : Contrat de crédit-bail mobilier

L'entreprise «asamak » conclut le 31-03-2003 un contrat de crédit-bail mobile portant sur un machine-outil d'une valeur de 100 000 DH (HT), les modalités du contrat sont :

- Redevance trimestrielle de 8 000 DH (HT) payable à terme échu. La première redevance a été payé le 30/06/2003 ;
- Durée du contrat : 5 ans ;
- Montant de la levée d'option à l'échéance est de 21 000 DH (HT) ;
- Durée d'amortissement retenue par le bailleur est de 8 ans ;

Le 31 mars 2006, la société « asamak » cède le contrat de crédit-bail à la société « la gironde » pour 10 000 DH (HT). L'exercice comptable de cette dernière coïncide avec l'année civile. Au 31/03/06, la gironde évalue la durée de vie de la machine-outil à 5 ans. A l'échéance du contrat, elle lève l'option et amortit la machine sur 3ans. Tous les paiements sont faits au comptant par la banque.

- 1- enregistrer la cession du contrat dans les livres de « assamak » ;
- 2- enregistrer dans les comptes de « la gironde » ;
 - + L'acquisition du contrat de crédit-bail ;
 - + Les amortissements du contrat ;
 - + La levée d'option et l'écriture d'inventaire au 31/12/2008

Solution :

+ En 2006 :

Traitement comptable : Pour la durée d'amortissement comptable est la durée restant à courir

NB : si l'amortissement fiscal > amortissement comptable alors dotation d'un amortissement dérogatoire pour la différence est à constater

Traitement fiscal : la durée fiscal quel que soit le bien est par définition 5 ans.

Durée comptable : 2 ans → Dotation comptable : $10\ 000 * 100/2 * 9/12 = 3750$

Durée fiscale : 5 ans → Dotation fiscale : $10\ 000 * 100/5 * 9/12 = 1500$

La différence est de $3750-1500 = 2250$ à réintégrée

Faisons la même chose pour 2007 et 2008 :

+ 2007 : Dt compt (5000) Dt fisca(2000) la différence = 3000 à réintégrée

+ 2008 : Dt compt (1250) Dt fisca(500) la différence = 750 à réintégrée

Somme à réintégrée = 6 000

		31/03/2006	
5141	Banque	10 000,00	
758	autres pdt non courants		10 000,00
	Cession du contrat de CB pour ASSAMAK		
	31/03/2006		
2220	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	10 000,00	
5141	Banque		10 000,00
	acquisition d'un contrat de CB pour Girond		
	31/12/2006		
61922	D.E.A. des brevets, marques, droits et valeurs similaires ($10\ 000 * 50\% * 9/12 = 3750$)	3 750,00	
2822	Amortissements des droits et valeurs similaires		3 750,00
	31/12/2007		
61922	D.E.A. des brevets, marques, droits et valeurs similaires ($10\ 000 * 50\% = 5\ 000$)	5 000,00	
2822	Amortissements des droits et valeurs similaires		5 000,00
	31/12/2008		
61922	D.E.A. des brevets, marques, droits et valeurs similaires ($10\ 000 * 50\% * 3/12 = 1\ 250$)	1 250,00	
2822	Amortissements des droits et valeurs similaires		1 250,00
	d°		
2822	Amortissements des droits et valeurs similaires	10 000,00	
2220	Brevets, marques, droits et valeurs similaires sortie de contat de bilan		10 000,00
	31/03/2008		
2332	Matériel et outillage	21 000,00	
3455	Etat - TVA récupérable	4 200,00	
	Banque		25 200,00
	31/12/2008		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage ($21\ 000 * 1/3 * 9/12 = 5250$)	5 250,00	
28332	Amortissements du matériel et outillage amortissement comptable		5 250,00
	d°		
65941	D.N.C. pour amortissements dérogatoires ($21000 + (vna\ 6000) = 27\ 000 * 1/3 * 9/12 - 5250 = 1500$ "somme à déduire")	1 500,00	
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		1 500,00
	31/12/2009		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	7 000,00	
28332	Amortissements du matériel et outillage		7 000,00
	d°		
65941	D.N.C. pour amortissements dérogatoires	2 000,00	
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires		2 000,00
	31/12/2010		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage	7 000,00	
28332	Amortissements du matériel et outillage		7 000,00
	d°		
65941	D.N.C. pour amortissements dérogatoires	2 000,00	

		31/12/2011		
61933	D.E.A. des installations techniques, matériel et outillage		1 750,00	
28332	Amortissements du matériel et outillage d°			1 750,00
65941	D.N.C. pour amortissements dérogatoires		500,00	
1351	Provisions pour amortissements dérogatoires			500,00

Levée d'option d'achat du bien en 03/2008:

La valeur d'entrée **fiscale** = prix de levée de l'option + VNA fiscale c'est-à-dire (prix d'achat du contrat - amortissement **fiscaux** pratiqués sur le contrat)

$VE = 21\ 000 + (1\ 000 - 4\ 000) = 21\ 000 + 6\ 000 = 27\ 000$ (pour bénéficier des dotations déjà réintégrées lors de l'amortissement du droit au bail)

Année	Dotation comptable	Dotation fiscale	Différence	déductibilité
2008 (9mois)	5250	6750	1500 (DNC)	A déduire
2009	7000	9000	2000 (DNC)	A déduire
2010	7000	9000	2000 (DNC)	A déduire
2011 (3mois)	1750	2250	500 (DNC)	A déduire

Exercice N°11 : Contrat à long terme

La société REMAC comptabilisait ses contrats à long terme selon la méthode de l'achèvement. Elle envisage de passer à la méthode de l'avancement.

produits prévisionnels	2002	2003	2004
- prix de vente de base	2 600,00	2 600,00	2 600,00
- révision de prix		50,00	100,00
- avenants		200,00	250,00
Total	2 600,00	2 850,00	2 950,00
charges prévisionnelles			
- achats	400,00	410,00	420,00
- autres charges	1 700,00	1 720,00	1 780,00
- coût des avenants		160,00	190,00
Total	2 100,00	2 290,00	2 390,00
dépenses réelles			
- achats	100,00	330,00	
- autres charges	600,00	1 690,00	
- coût des avenants		140	
Total	700,00	2 160,00	0,00

Travail à faire :

- 1- Présenter selon les modèles suivants la comptabilisation des opérations dans le cadre de la fin d'exercice de 2003 :
 - a- La méthode de l'achèvement ;
 - b- La méthode de l'avancement ;
 - c- La méthode des produits nets partiels.
- 2- Quel est l'impact de changement de la méthode sur l'exercice 2002 et 2003 (changement de la méthode de l'achèvement).

Solution :

- 1-
 - a- Selon la méthode de l'achèvement :

		2002		
6111	charges		700,00	
5141	banque			700,00
		31/12/2002		
31341	Travaux en cours		700,00	
7134	Variation des stocks de services en cours			700,00
		2003		
7134	Variation des stocks de services en cours		700,00	
31341	Travaux en cours			700,00
		2003		
6111	charges		1 460,00	
5141	banque			1 460,00
		31/12/2003		
	Travaux en cours		2 160,00	
	Variation des stocks de services en cours			2 160,00

b- Selon la méthode de l'avancement :

Calculons d'abord le degré d'avancement :

$$D^{\circ}_{2002} = \frac{700}{2390} = 0.29 = 29\%$$

Le chiffre d'affaire à l'avancement 2002 : $2950 \times 29\% = 855.5$

$$D^{\circ}_{2003} = \frac{2160}{2390} = 90\%$$

Le chiffre d'affaire à l'avancement 2003 : $2950 \times 90\% = 2655$

- Si l'entreprise comptabilisait le contrat selon la méthode de l'avancement depuis 2002 :

		2002			
6111	charges		700,00		
5141	banque			700,00	
	31/12/2002				
34272	Créances sur travaux non encore facturables		855,50		
712	Ventes de biens et services produits			855,50	
	2003				
7134	Ventes de biens et services produits		855,50		
31341	Créances sur travaux non encore facturables			855,50	
	2003				
6111	charges		1 460,00		
5141	banque			1 460,00	
	31/12/2003				
34272	Créances sur travaux non encore facturables		2 655,00		
712	Ventes de biens et services produits			2 655,00	

- Si l'entreprise comptabilisait le contrat selon la méthode de l'achèvement puis en 2003 selon la méthode de l'avancement:

		2003			
6111	charges		1 460,00		
5141	banque			1 460,00	
	31/12/2003				
34272	Créances sur travaux non encore facturables		2 655,00		
712	Ventes de biens et services produits			2 655,00	
	31/12/2003				
7134	Variation des stocks de services en cours		700,00		
31341	Travaux en cours			700,00	

c- Selon la méthode des produits nets partiels :

$$D^{\circ}_{2002} = \frac{700}{2390} = 0.29 = 29\%$$

Le produit net partiel 2002 : $(2950 \times 29\%) - 700 = 155.5$

$$D^{\circ}_{2003} = \frac{2160}{2390} = 90\%$$

Le produit net partiel 2003 : $(2950 \times 90\%) - 2160 = 495$

- Si l'entreprise comptabilisait le contrat selon la méthode des produits nets partiels depuis 2002 :

		2002	
6111	charges	700,00	
5141	banque		700,00
	31/12/2002		
31341	Travaux en cours	700,00	
7134	Variation des stocks de services en cours		700,00
	31/12/2002		
34272	Créances sur travaux non encore facturables	155,50	
712	Ventes de biens et services produits		155,50
	2003		
7134	Variation des stocks de services en cours	700,00	
31341	Travaux en cours		700,00
	2003		
7134	Ventes de biens et services produits	155,50	
31341	Créances sur travaux non encore facturables		155,50
	2003		
6111	charges	1 460,00	
5141	banque		1 460,00
	31/12/2003		
34272	Créances sur travaux non encore facturables	495,00	
712	Ventes de biens et services produits		495,00
	31/12/2003		
7134	Travaux en cours	2 160,00	
31341	Variation des stocks de services en cours		2 160,00

- Si l'entreprise comptabilisait le contrat selon la méthode de l'achèvement puis en 2003 selon la méthode des produits nets partiels:

		2003	
7134	Variation des stocks de services en cours	700,00	
31341	Travaux en cours		700,00
	2003		
6111	charges	1 460,00	
5141	banque		1 460,00
	31/12/2003		
34272	Créances sur travaux non encore facturables	495,00	
712	Ventes de biens et services produits		495,00
	31/12/2003		
7134	Travaux en cours	2 160,00	
31341	Variation des stocks de services en cours		2 160,00

2- Impact de changement de la méthode sur le résultat d'exercices 2002 et 2003 :

Hypothèse (1) : Méthode de l'avancement

$CA_{2002} : 2950 \times 29\% = 855.5$, les charges de 2002, s'élèvent à 700, donc le résultat de l'entreprise au titre de l'exercice 2002 va augmenter de $855.5 - 700 = 155.5$.

Le chiffre d'affaire de 2003 va diminuer de 855.5.

Hypothèse (2) : Méthode des produits nets partiels

Le Produit net partiel₂₀₀₂ : $(2950 \times 29\%) - 700 = 155.5$, donc le résultat de 2002 va augmenter de 155.5

Donc le résultat de 2002 va augmenter par 155.5.

Le produit net partiel₂₀₀₃ : $(2950 \times 90\%) - 2160 = 495$, donc le résultat de 2003 est le produit net partiel diminué du résultat de 2002 c'est-à-dire $495 - 155.5 = 339.5$.

Exercice N°12 : Contrat à long terme déficitaire

La société Jetski, a accepté de conclure avec la SRMDB un contrat déficitaire concernant l'équipement d'une remontée mécanique secondaire dite « Le Pas du Loup ». Ce chantier s'est déroulé du 1^{er} mai N au 31 octobre N (rappel : date de clôture de l'exercice comptable le 30 septembre).

Coûts prévisionnels - Chantier « Le pas du loup » (en DH)

Eléments	Prévisions initiales	Prévisions révisées au 30/09/N
Charges directes de productions	800 000	850 000
Charge indirectes de production	300 000	350 000
Frais administratifs	50 000	60 000
Total	1 150 000	1 260 000

Le prix de facturation a été fixé à 1 000 000 DH (HT) ; il est facturé et encaissé par banque le 31/10/N ; l'ensemble des travaux sont acceptés par le cocontractant. Ce contrat est considéré comme marginal.

Suivi du coût de revient réel du chantier « Le Pas du loup » (en DH)

Eléments	30/09/N	31/10/N
Charges directes de productions	700 000	850 000
Charge indirectes de production	200 000	250 000
Frais administratifs	50 000	80 000
Total	950 000	1 180 000

Travail à faire :

- 1- Reconstituer les enregistrements comptables nécessaires dans les livres de la société Jetski (en négligeant l'enregistrement des charges proprement dites) dans le cadre de la méthode à l'achèvement.
- 2- Procéder au même travail dans le cas où la société Jetski opérerait pour la méthode de l'avancement du chiffre d'affaires et du résultat.
- 3- Présenter, dans chacune des éventualités, l'incidence sur le résultat comptable des exercices clos le 30/10/N et le 30/09/N+1.

Solution :

1- méthode de l'achèvement :

Le calcul de résultat :

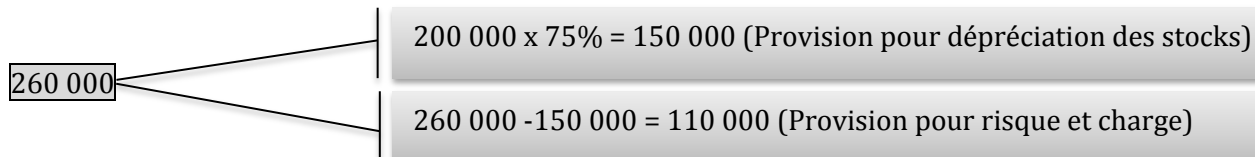
Chiffre d'affaire	1 000 000
Coût de production prévisionnel (850 000 + 250 000)	1 200 000
Marge sur coût de production	- 200 000
Charges hors productions	- 60 000
Résultat net	- 260 000

La perte probable
pour l'année N

Par conséquent il faut constituer une provision pour 260 000 DH répartie de la façon suivante :

$$\text{Degré d'avancement} = \frac{900\,000}{1\,200\,000} \times 100 = 75\%$$

Donc :



		30/09/N	
31341	Travaux en cours	900 000,00	
7134	Variation des stocks de services en cours		900 000,00
	Constatation de SF		
	d°		
61961	D.E.P. pour dépréciation des stocks	150 000,00	
391	Provisions pour dépréciation des stocks		150 000,00
	d°		
4508	Autres provisions pour risques et charges	110 000,00	
6195	D E Provisions pour risques et charges		110 000,00
	31/10/N		
5141	Banque	1 200 000,00	
71241	Travaux		1 000 000,00
4455	Etat, TVA facturée		200 000,00
	La facturation du CA		
	30/09/N+1		
7134	Variation des stocks de services en cours	900 000,00	
31341	Travaux en cours		900 000,00
	d°		
391	Provisions pour dépréciation des stocks	150 000,00	
4508	Autres provisions pour risques et charges	110 000,00	
7195	Reprises sur provisions pour risques et charges		150 000,00
7196	Reprises/provisions de l'actif circulant		110 000,00

2- Méthode de l'avancement :

Chiffre d'affaire à l'avancement (1 000 000 x 75%)	750 000
Charges engagées	950 000
Perte réalisée	-200 000
La provision sur charges hors productions restant à supporter	
(60 000 - 50 000) x 75%	7 500
Le résultat après les écritures présidentes (-200 000 - 7 500)	207 500
La provision pour risques et charges (260 000 - 207 500)	52 500

		30/09/N			
34272	Créances sur travaux non encore facturables		750 000,00		
71241	Travaux d°			750 000,00	
4508	Autres provisions pour risques et charges		7 500,00		
6195	D E Provisions pour risques et charges d°			7 500,00	
4508	Autres provisions pour risques et charges		52 500,00		
6195	D E Provisions pour risques et charges			52 500,00	
		31/10/N			
5141	Banque		1 200 000,00		
71241	Travaux			250 000,00	
34272	Créances sur travaux non encore facturables			750 000,00	
4455	Etat, TVA facturée			200 000,00	
		30/09/N+1			
450	Autres provisions pour risques et charges		7 500,00		
4508	Autres provisions pour risques et charges		52 200,00		
7195	Reprises sur provisions pour risques et charges			60 000,00	

3- L'incidence comptable sur le résultat comptable :

- Méthode de l'achèvement :

CPC 30/09/N			
Charges		Produits	
Charges	950 000	Variation SK	900 000
Dotation	260 000		
Résultat	-310 000		
Total	900 000	Total	900 000

CPC 30/09/N+1			
Charges		Produits	
Charges	230 000	Produits	1 000 000
		Reprises	260 000
Résultat	+130 000	V°Stock	- 900 000
Total	360 000	Total	360 000

- Méthode de l'avancement :

CPC 30/09/N			
Charges		Produits	
charges	950 000	Pdt partiel	750 000
Dotation	60 000		
Résultat	-260 000		
Total	750 000		750 000

CPC 30/09/N+1			
Charges		Produits	
Charges	230 000	produits	250 000
		reprises	60 000
résultat	+80 000		
	310 000		310 000

Exercice N°13 : les emprunts obligataires

Le SA « CREDICAL » a émis le 02 novembre 2004 un emprunt de **50 000 000 DH** représenté par **10 000 obligations de 5 000 DH remboursables** en dix ans au prix de **5 010 DH** et émises à **4 995 DH** au taux nominal **8.70%** avec date de jouissance le 01 novembre 2004, les obligations sont souscrites le 08 novembre et libérées par versements au BMCI le 12 novembre, la société règle le 30 novembre les commissions et frais à la banque pour un montant de **62 000 DH (HT)** et des frais de publicité pour un montant de **20 000 DH (HT)** par chèque sur la B.M.C.I

La société « CREDICAL » amortit l'emprunt obligataire selon le système de l'amortissement constant. Les frais d'émission sont amortis en **5 ans** et les primes de remboursement des obligations sont amorties au prorata des intérêts courus.

Travail à faire :

- 1- Enregistrer les écritures d'émission de l'emprunt obligataire ;
- 2- Présenter le tableau d'amortissement de l'emprunt ;
- 3- Passé les écritures d'inventaire au 31/12/2004 ;
- 4- Comptabiliser en 2005
 - La première échéance de l'emprunt ;
 - Les travaux d'inventaire de l'exercice 2005

Solution : 1- les écritures d'émission

Emprunt = 50 000 000 dh
 Nombre d'obligation = 10 000 dh
 Valeur nominale = 5 000
 Valeur de remboursement = 5 010
 Valeur d'émission = 4 995

		02/11/2004	
1489	obligation à placer (4 995x10 000 = 49 950 000)	49 950 000,00	
2130	prime de remboursement (5 010-4 995) x 10 000 = 150 000	150 000,00	
1410	emprunt obligataire (5 010x10 000 = 50 100 000) l'émission de l'emprunt 08/11/2004		50 100 000,00
4489	obligataires	49 950 000,00	
1489	obligation à placer souscription 12/11/2004		49 950 000,00
5141	banque	49 950 000,00	
4489	obligataire libération 30/11/2004		49 950 000,00
6147	Services bancaires	62 000,00	
6144	Publicité, publications et relations publiques	20 000,00	
34552	Etat - TVA récupérable sur charges (62 000x10%+20 000x20%) = 10 200	10 200,00	
5141	banque		92 200,00

2- Le tableau d'amortissement :

Année	Valeur d'obligation	Nombre d'obligation	Intérêt	Amortissement	Annuité	
2005	50 000 000,00	10 000,00	4 350 000	5 000 000	9 350 000	45 000 000,00
2006	45 000 000,00	9 000,00	3 915 000	5 000 000	8 915 000	40 000 000,00
2007	40 000 000,00	8 000,00	3 480 000	5 000 000	8 480 000	35 000 000,00
2008	35 000 000,00	7 000,00	3 045 000	5 000 000	8 045 000	30 000 000,00
2009	30 000 000,00	6 000,00	2 610 000	5 000 000	7 610 000	25 000 000,00
2010	25 000 000,00	5 000,00	2 175 000	5 000 000	7 175 000	20 000 000,00
2011	20 000 000,00	4 000,00	1 740 000	5 000 000	6 740 000	15 000 000,00
2012	15 000 000,00	3 000,00	1 305 000	5 000 000	6 305 000	10 000 000,00
2013	10 000 000,00	2 000,00	870 000	5 000 000	5 870 000	5 000 000,00
2014	5 000 000,00	1 000,00	435 000	5 000 000	5 435 000	0,00
			23 925 000			

3- Les écritures d'inventaire au 31/12/2004

		31/12/2004	
2125	Frais d'émission des emprunts (62 000 + 20 000)=82 000	82 000,00	
7191	transfert de charge d'exploitation d°		82 000,00
6191	DEA l'immobilisation en non valeur (82 000 /5) = 16 400 le prorata n'est pris en compte	16 400,00	
28125	Amortis des frais d'émission des emprunts Amort de frais pub et service bancaire d°		16 400,00
6191	DEA l'immobilisation en non valeur (150 000 *(4 350 000/23 925 000))*2/12=4 545,45 prorata pris en compte	4 545,45	
28125	Amortis des frais d'émission des emprunts amort de prime de remboursemet d°		4 545,45
6311	Intérêts des emprunts et dettes (4 350 000*2/12) = 725 000	725 000,00	
4493	Intérêts courus et non échus à payer régularisation des intérêts 01/01/2005		725 000,00
4493	Intérêts courus et non échus à payer	725 000,00	
6311	Intérêts des emprunts et dettes régularisation des intérêts		725 000,00

5- Comptabilisation en 2005 :

	2005		
6311	Intérêts des emprunts et dettes	4 350 000,00	
4485	obligation coupon à payer		4 350 000,00
	2005		
4485	obligation coupon à payer	4 350 000,00	
5141	banque		4 350 000,00
	01/12/2005		
1410	Emprunts obligataires	5 010 000,00	
	50100000/10 = 5 010 000		
	obligation échu à rembourser		5 010 000,00
	01/12/2005		
	obligation échu à rembourser	5 010 000,00	
	banque		5 010 000,00
	déc-05		
	DEA l'immobilisation en non valeur	16 400,00	
	(82 000 /5) = 16 400 le prorata n'est pris en compte		
	Amortis des frais d'émission des emprunts		16 400,00
	Amort de frais pub et service bancaire		
	31/12/2005		
	DEA l'immobilisation en non valeur (8 mois de 2004 et 2 mois de 2005)]	26 818,18	
	[150 000x10/12x(4 350/23 925)]+[150 000x2/12x(3 915/23 925)] =		
	Amortis des frais d'émission des emprunts		26 818,80
	amort de prime de remboursemet		
	31/12/2005		
6311	Intérêts des emprunts et dettes	652 500,00	
4492	Intérêts courus et non échus à payer		652 500,00

Exercice N°14 : les emprunts obligataires " Annuité constant "

La société « LOGFIN » a lancé le premier juillet 2002 un emprunt obligataire sous forme de 20 000 obligations de 5 000 DH émises à 4 980 DH et remboursables à 5 050 DH

Les modalités de cet emprunt sont les suivants :

- Taux d'intérêt : 7.07% : durée 8 ans ; date de jouissance 1^{er} juillet 2002 ;
- Remboursement par annuité constante (le nombre des obligations amorties est à arrondir à la dizaine la plus proche) le premier remboursement aura lieu le 1^{er} juillet 2003 ;
- La prime de remboursement des obligations sont amortissable au prorata de la durée de l'emprunt.
- Les frais d'émission : 224 000 DH prélevés par la banque populaire sur les souscriptions à répartir sur 4 ans.

Travail à faire :

- 1- Dresser le tableau d'amortissement de l'emprunt ;
- 2- Passer au journal de la société les écritures de l'exercice 2002 (écriture relatif à l'émission et à l'inventaire effectué le 31 décembre) ;
- 3- Présenter l'extrait de bilan 2002 pour les opérations relatif à l'emprunt ;
- 4- Passer les écritures de l'exercice 2003 relatives au paiement des coupons et au remboursement des obligations.

Solution :

- 1- Le tableau d'amortissement de l'emprunt ;

Année	Capital à rembourser	Nombre d'obl° à rembourser	Intérêt	Annuité	Amortissement
2003	100 000 000,00	1 920	7 070 000,00	16 792 233,28	9 722 233,28
2004	90 277 766,72	2 060	6 382 638,11	16 792 233,28	10 409 594,89
2005	79 868 171,83	2 210	5 646 679,75	16 792 233,28	11 145 553,25
2006	68 722 618,58	2 360	4 858 689,13	16 792 233,28	11 933 543,87
2007	56 789 074,71	2 530	4 014 987,58	16 792 233,28	12 777 245,42
2008	44 011 829,29	2 710	3 111 636,33	16 792 233,28	13 680 596,67
2009	30 331 232,62	2 900	2 144 418,15	16 792 233,28	14 647 814,85
2010	15 683 417,77	3 110	1 108 817,64	16 792 233,28	15 683 415,36
		19 800	34 337 866,69		